Envoyé en préfecture le 10/05/2023
Reçu en préfecture le 10/05/2023
Affiché le
ID : 056-245614383-20230504-2023_05_06B-DE

Délibération de Bureau Communautaire
Séance du 4 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 4 mai à 17h00, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 28 avril 2023, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Président.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 12
Nombre de membres présents : 12
Procuration : 0

Étaient présents : M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Boris LEMAIRE, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Dominique BONNE, M. Maxime PICARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Bernard CHAUVIN, Mme Morgane RHETO, M. Joël TRIBALLIER, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Mme Simone MALVILLE et M. Serge LUBERT.

Étaient absents : M. Pascal GUIBLIN , M. Michel GRIGNON et M. Raymond HOUEIX

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

2023 05 B n° 06– ECONOMIE – Limerzel - Aide au dernier commerce – Reprise du Bar-Tabac-Presse en centre-bourg

Par courrier adressé à Questembert Communauté en date du 4 octobre 2021, la commune de Limerzel a formulé une demande de soutien communautaire au titre du dispositif « Fonds de concours – Maintien ou création d'activités commerciales de proximité ». La commune de Limerzel n'ayant pas encore bénéficié auparavant de ce dispositif, elle est encore éligible à une aide plafond de 45 000 €.

Les membres de la Commission économie réunis en séance du 31 janvier 2023 ont étudié le projet de reprise et réhabilitation par la commune de Limerzel d'un bâtiment en centre-bourg comprenant des logements à l'étage et un bar-tabac-presse au rez-de-chaussée.

Par délibération n°2022-12-03 du Conseil municipal en sa séance du 8 décembre 2022, la commune de Limerzel a précisé que sa demande de subvention portait sur la somme de 45 000 €. Cette somme correspond à 50 % du reste à charge communal, plafonné à 45 500 €.

Cette subvention concourt au plan de financement prévisionnel suivant et fourni par la commune, uniquement pour la partie dédiée au commerce :

CONSTRUCTION D'UN LOCAL COMMERCIAL MULTI-SERVICES			
BESOINS	***MONTANTS HT***	***RESSOURCES***	***MONTANTS HT***
Acquisition	109 080,42 €	Département	49 500 €
Travaux de réfection de toiture	30 000 €	**Questembert Communauté**	**45 000 €**
Travaux de menuiserie	6 500 €	**Autofinancement**	**61 080,42 €**
Travaux d'accessibilité	10 000 €		
TOTAL HT	**155 580,42 €**	**TOTAL HT**	**155 580,42 €**

Envoyé en préfecture le 10/05/2023
Reçu en préfecture le 10/05/2023
Affiché le
ID : 056-245614383-20230504-2023_05_06B-DE

Vu la délibération communautaire 2021 12 n°06 portant sur les règles d'intervention du dispositif et autorisant le Bureau Communautaire à délibérer sur les demandes d'aide,

Vu l'avis favorable de la Commission économie du 31 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Bureau Communautaire du 4 Mai 2023 décident :

- *D'approuver l'octroi d'une aide de 45 000 € au profit de la commune de Limerzel au titre du dispositif de « Maintien ou création d'activités commerciales de proximité » ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les actes et tous documents liés à cette cette décision.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 10 mai 2023
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

